

Primaires de l'an dix (trois décembre  
mil huit cent un)

(3<sup>e</sup> Infan. que Dominique  
Lamarque, fils legitime de Jean  
Claude Lamarque et de Joseph  
Doust, est né le vingt - quatre  
Nivose de l'an Dix (quatorze  
janvier mil huit cent deux)

Ordonne, à ce effet, que le  
présent jugement tendra lieu  
d'acte d'enregistrement aux dénommés  
ci dessus, ordonne pareillement  
qu'une expédition en forme en  
vera émise au maire de la  
Commune de Sarrouilles, pour  
celle déposée aux archives de  
dite Commune, pour en être  
présenté à l'avenir aux expéditions  
qui en seront faites à quel il

8